



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Extension de 0.7ha de la zone de stockage sur Parmilieu au titre de la nomenclature ICPE 2517 sur la carrière de la Loimpe à Porcieu Amblagnieu

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

ISERE NORD GRANULATS

Raison sociale

SAS

N° SIRET

8 3 0 6 6 3 1 4 2 0 0 0 2 8

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

AMOSSE

Prénom(s)

VINCENT

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
2517	Demande d'extension du périmètre ICPE carrière par l'augmentation de la capacité de la rubrique 2515 à hauteur de 0.7ha pour l'agrandissement de la zone de stockage déjà autorisée à capacité de 2ha dans l'arrêté d'autorisation ICPE n°DDPP-DREAL-UD38-2021-12-24 en date du 17 décembre 2021.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à agrandir la zone de stockage de produits calcaire issus de l'exploitation de la carrière de la Loimpe sur 0.7ha, au niveau de la bordure Est de la commune de Parmilieu (parcelle A69). La récente autorisation de renouvellement-extension de la carrière de la Loimpe date du 17/12/2021 est localisée sur la bordure Ouest de la commune de Porcieu-Amblagnieu (parcelle C40). L'extension de la zone de stockage nécessitera l'aménagement d'une plateforme minérale au niveau d'anciens stock de stérile d'exploitation marbrière, ainsi que le défrichement, au titre du code forestier de 0.18 ha d'arbre à faible intérêt écologiques (robiniers faux acacias). Une étude d'incidence environnementale du projet est annexée à la demande.

4.2 Objectifs du projet

Contexte: La récente autorisation préfectorale qui a été accordée le 17/12/2021 sur la carrière de La Loimpe est située en bordure Ouest de la commune de Porcieu-Amblagnieu (parcelle C40). A l'époque, pour des décisions politiques internes à l'ancienne municipalité de Parmilieu, aucune surface de la bordure Est de la commune n'a pu être incluse dans la récente autorisation de la carrière (parcelle A69-A70), bien que celle-ci était en zonage carrière au PLU et souhaité par l'entreprise ING.

A ce jour, malgré l'avancée des fronts d'exploitation vers l'Est sur la commune de Parmilieu, l'actuelle zone de stockage des matériaux de 1,1ha au sein de la carrière autorisée est sous-dimensionnée par rapport aux quantités de gisement extraites. Cette zone de stockage est délimitée à l'Ouest (Sur Parmilieu) par d'anciens fronts de tailles d'exploitation et d'anciens stocks historiques, et à l'Est (sur Porcieu-Amblagnieu) par les actuels fronts d'exploitation. Le sous-dimensionnement de la plateforme de stockage est accentué par le fait que cette surface est également utilisée pour la circulation des engins et le concassage (par campagne) des matériaux.

L'extension de 0.7ha du périmètre ICPE pour de la surface de stockage permettra ainsi:

- D'agrandir les capacités de stockage du site, afin de diversifier la gamme des produits et améliorer la valorisation du gisement ; et permettre un stockage des blocs marbriers avant évacuation,
- De faciliter et de sécuriser la circulation des engins et opérations de concassage sur le flanc Ouest de la carrière

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase travaux consistera:

- au défrichage de 0.18ha de bois à faible intérêt écologique (voir diagnostic environnementale en annexe) au titre du code forestier
- à l'aménagement (terrassement) d'ancien stock de stérile issus de l'exploitation historique de la carrière afin de créer une plateforme minérale sur environs 0.7ha
- à la mise en défens d'une bordure boisée au Sud et à l'Ouest du projet, ainsi qu'une zone située au Nord du projet (voir étude environnementale en annexe)

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Durant sa phase d'exploitation, la surface du projet accueillera une partie du stockage des produits issus de l'extraction et du concassage du gisement calcaire de la carrière.

Durant toute sa durée, la bordure boisée au Sud et à l'Ouest sera conservée, ainsi que la zone Nord, tel que décrit dans l'étude environnementale annexée.

Durant la phase de démantèlement, à la fin de la durée d'autorisation de l'exploitation de la carrière, les stocks de produits seront enlevés et la plateforme minérale sera végétalisée afin de s'intégrer dans la vocation naturelle écologique du plan de remise en état existant de la carrière.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à une procédure de demande de modification au titre de la rubrique ICPE 2517, au sein de l'autorisation ICPE existante du 17/12/2021, ainsi qu'à une autorisation de défrichage pour 0.18ha au titre du code forestier.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
augmentation capacité 2517	Total de 2.7ha (2ha déjà autorisé)
Extension du périmètre ICPE autorisé de la carrière Défrichement au titre du code forestier	Total 10.83ha (10.13 déjà autorisé) 0.18ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " E Lat. : ° , " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

La carrière de la Loimpe a déjà une autorisation ICPE n°DDPP-DREAL-UD38-2021-12-24 en date du 17 décembre 2021. La carrière est autorisée sur la rubrique 2510-1 au régime de l'autorisation (10.13ha de périmètre d'autorisation dont 6.26 ha d'extraction. La carrière est également autorisée sur la rubrique 2515 1-a sous le régime de l'enregistrement (puissance installée de 500 kW) et sur la rubrique 2517 sous le régime de l'enregistrement (sur 2ha).

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le périmètre du projet est inclus dans la ZNIEFF de type 2 « Isle Crémieu et basses terres ». Cette inclusion ne constitue pas, en soi, une entrave à la réalisation du projet puisque ce zonage délimite les espaces intégrant les grands ensembles fonctionnels et paysagers à la différence de la ZNIEFF de type I qui identifie les zones les plus remarquables du territoire abritant des espèces protégées
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se situe à 0.6 km à vol d'oiseau du site Natura 2000 « Isle Crémieu » (n° FR8201727)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre aucun prélèvement d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun drainage ne sera sollicité ainsi que de modification des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La quantité des matériaux issues du terrassement du site devrait représenter entre 5 000 m ³ et 10 000 m ³ de déblais. Ces derniers seront traités sur place en déblais remblais pour aplanir la topographie lors des opérations de terrassement. La partie valorisable des matériaux extraits sera quant à elle utilisée directement sur la carrière.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors du terrassement les matériaux présents sur place seront utilisés en déblais/remblais pour aménager la plateforme. Durant la phase d'exploitation de la plateforme de stockage le ravitaillement des engins se fera sur la base vie déjà présente de la carrière. Le traitement des déchets se fera avec les facilités existantes sur la base vie. Les opérateurs seront ceux déjà présents sur la carrières, et qui pourront satisfaire leur facilités quotidiennes grâce à la base vie et sanitaires en place.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'effet de dérangement est considéré comme négligeable. La plupart des espèces faunistiques présentes utilisent le site pour s'alimenter et se déplacer. L'effet de destruction d'individus est jugé négligeable. La circulation représentera un trafic très faible et localisé. L'effet de dégradation de sites sensibles: considéré comme négligeable. La quasi-totalité des habitats identifiés sur le site présente un faible enjeu de conservation et intérêt écologique. La zone d'intérêt modéré sera évitée.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du projet n'est pas située dans le site Natura 2000 « Isle Crémieu » et est de celui-ci (600 m à vol d'oiseau). Aucune espèce animale d'intérêt communautaire au sens du site Natura 2000 « Isle Crémieu » n'a été trouvée au sein de l'emprise du projet. La plupart des espèces trouvées sur l'emprise du projet étaient uniquement de passage, notamment les oiseaux et les chauves-souris. Les milieux situés sur le projet sont moins attractifs pour la faune que ceux environnants, notamment les milieux forestiers.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cet impact est jugé négligeable dans la mesure où une part très faible d'espaces boisés sera détruite à l'échelle du tissu forestier déjà existant et fonctionnel. De plus, les autres habitats du site (pelouses à orpins, éboulis, fourrés) seront conservés pour une grande partie d'entre eux dans le cadre du projet.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les communes de Porcieu-Amblagnieu et de Parmilieu présentent une sensibilité nulle ou faible au risque de mouvements de terrain et de chutes de blocs. La base de données « MD Mvt » du BRGM ne recense qu'un mouvement de terrain sur la commune de Porcieu-Amblagnieu. La carte des aléas localise cet évènement et un second à proximité, à plus d'1,5 km du site. Le risque de sismicité est de 3, soit modéré. L'aléa au retrait-gonflement des argile est nul.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'unique risque sanitaire qui peut être généré par l'activité de la plateforme de stockage concerne le risque lié aux poussières. Ce risque est déjà pris en compte et intégré par l'activité de la carrière.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'impact sanitaire des poussières est faible du fait de la nature calcaire des matériaux, de la situation en dent creuse et isolé du site, des cabines étanches des engins et des locaux, de la vitesse à 20k/h

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le chantier de terrassement lié au projet de mise en place de la plateforme va nécessiter l'utilisation d'engins de chantier en circulation. L'impact est négligeable car les engins utilisés seront ceux déjà présents dans la carrière. Lors de l'activité de la plateforme de stockage, les engins et camions circulant sont ceux déjà présent par l'activité de carrière. Il n'y aura pas de transport supplémentaire que celui déjà généré par la carrière.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La circulation des engins et les opérations de mises en stock et de chargements sont générateur de bruit. Cet impact a déjà été mesuré et quantifié comme faible de par l'activité existante de la carrière.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les nuisances sonores du site sont considérée comme faible du fait de la situation isolé et en dent creuse du projet. Les derniers rapports de mesures de bruit démontrent des mesures conformes.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant la phase de terrassement, l'entreprise ISERE NORD GRANULATS s'engage à collecter, évacuer et traiter les matériaux résiduels et polluants du chantier (fûts fermés des huiles de vidange des engins, déchets de chantier ou végétaux...). Aucun produit polluant, en particulier les hydrocarbures, ne sera stocké en milieu naturel. Les déchets seront triés sur la base vie. Le stockage d'hydrocarbure et déchets dangereux se fait sur aire étanche.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A l'urbanisme, l'usage du sol est un usage Us « Zone urbaine dédiée au stockage » et en « Zone de valorisation des richesses du sol et du sous-sol au titre de l'article R151-34 2° d

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences liées au projet font partie intégrantes des incidences déjà analysées et autorisées par l'activité de la carrière. Ainsi les incidences du projet ne se cumulent pas à d'autres incidences déjà identifiées et prise en compte par l'activité de la carrière.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Phase Travaux: L'effet de dérangement lié à l'activité du chantier sur la faune: jugé négligeable (la plupart des espèces faunistiques présentes utilisent l'emprise du projet seulement pour s'alimenter et se déplacer).

-L'effet de dégradation de sites sensibles pour la faune et la flore inhérente aux emprises du chantier: jugé négligeable (la quasi-totalité des habitats identifiés sur le site présente un faible enjeu de conservation et intérêt écologique). De plus, l'habitat qui présente une sensibilité modérée sur le site, à savoir les pelouses à orpins, ne sera que très faiblement impacté.

L'effet de la pollution aérienne : jugé négligeable.

Phase exploitation: Diminution espace vital: jugé négligeable. Faible consommation du continuum forestier fonctionnel (3%) De plus, les autres habitats du site (pelouses à orpins, éboulis, fourrés) seront conservés pour une grande partie d'entre eux dans le cadre du projet. L'effet de destruction d'individus ou de spécimens : négligeable.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures d'évitement:

Le projet retenu constitue la variante dont l'emprise est la plus restreinte. La partie Nord de l'emprise du projet (437m²) sera mise en défens afin de préserver les habitats sensibles qui s'y trouvent (pelouses sèches à orpins, biotope pour lézard et couleuvre). Un cordon boisé de 3 m de large sera maintenu et conservé dans l'emprise du projet (corridor pour la faune, écran topographique et végétal contre l'envol des poussières). D'autres zones sensibles situées en dehors de l'emprise du projet, mais en bordure immédiate, seront également mises en défens (station de Nivéole de printemps en bordure Sud-Ouest et les 2 mares situées au Nord).

Les mesures de réduction:

-Anticipation des opérations de défrichement entre le 1er octobre et le 30 novembre. Attendre 48h entre le moment où les arbres seront coupés et tout traitement ultérieur. Les arbres seront conservés et déplacés sur des secteurs identifiés de la carrière (voir mesure R1 de l'Arrêté préfectoral). Les travaux de terrassement seront réalisés entre les mois de janvier et mars.

-Prévention contre la pollution des eaux des 2 mares de la carrière: actions limitant l'envol poussières + opérations de terrassement auront lieu en dehors de périodes pluvieuses. Dans l'éventualité où la présence de MES dans l'eau des mares serait constatée malgré la mise en place des actions, un dispositif d'assainissement provisoire sera installé: bottes paille disposées en bordure des mares. Les engins seront en bon état d'entretien et tout rejet interdits sur le site hors des zones prévues à cet effet. Des kits de dépollution seront présents dans chaque engin.

-Prévention contre les plantes invasives

-Gestion des déchets en phase travaux

-S'assurer que la partie Nord du site et le cordon boisé des bordures Ouest et Sud ne soient pas exploités

-Conservation des zones sensibles situées à proximité immédiate

Mesures d'accompagnement: suivi écologique sur l'ensemble du site et des mesures précitées

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Diagnostic environnemental du projet d'extension de la zone de stockage des matériaux à l' Ouest de la carrière de la Loimpe	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Rapport et tableau de suivi de mesures de bruit de la carrière de la loimpe	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Rapport et tableau de suivi des mesures de retombées de poussières de la carrière de la Loimpe	<input checked="" type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus


Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)